

## Agriculture

DES a surtout été motivée par des raisons émotives. Le DES a d'abord été interdit aux États-Unis puis au Canada lorsqu'on a découvert qu'en suralimentant des rongeurs avec du DES, leur foie produisait des lasiums analogues au cancer. On a trouvé des résidus de DES dans une proportion d'à peine deux parties par milliard dans moins de 2 p. 100 des foies de boeuf examinés et c'est sur cette preuve infime qu'on est parvenu à faire retirer le DES du marché sous prétexte qu'il était dangereux pour l'homme.

J'aimerais donner deux exemples de proportions: deux parts par milliard équivalent à deux pouces sur 16,000 milles et la consommation moyenne annuelle de foie de bœuf par habitant aux États-Unis et au Canada est d'une livre et demie. Dans l'édition d'août-septembre du *Farmers' Digest*, le docteur T. J. Cunah, chef du département des sciences vétérinaires de l'Université de Floride, donnait les renseignements suivants:

Il est également intéressant de noter que, depuis des années, la profession médicale a recours au DES pour lutter contre certaines formes de cancer chez l'homme et chez la femme et pourtant on a interdit l'utilisation du DES pour l'alimentation des bestiaux parce qu'environ 2 p. 100 des foies présentaient une légère trace de DES, soit environ deux parts par milliard. La raison invoquée était que les DES était susceptible de provoquer le cancer chez les humains, bien que peu de temps après l'interdiction du DES pour l'alimentation du bétail, on autorisait toujours l'autorisation du DES comme moyen contraceptif chez la femme. La proportion des DES contenue dans 50 milligrammes équivalait à la consommation par une femme de 50,000 livres de foie contenant deux parts par milliard de DES ou deux millions et demi de livres de foie dont seulement 2 p. 100 contiendraient du DES. Il faudrait qu'une femme vive 33,333 ans pour ingérer cette quantité de DES en consommant du foie alors qu'elle en absorbe autant en cinq jours avec la pilule.

Cette mesure défavorable au producteur de bœuf avait-elle du bon sens, ou était-ce là encore une autre manifestation d'émotivité ou de manque de direction du ministre?

Un autre aspect qui est également important et que le temps limité ne me permettra que d'aborder brièvement, c'est la nécessité d'une collaboration accrue entre les ministres du gouvernement à la tête de ministères régissant des domaines connexes à l'industrie agricole. Je veux dire que l'industrie agricole, ce qui comprend tout aussi bien les commerces d'articles agricoles, doit avoir de meilleurs moyens d'attirer une main-d'œuvre compétente. Cela veut dire que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) doivent tâcher de collaborer avec le ministre de l'Agriculture plutôt que d'agir l'un contre l'autre comme la chose semble se produire maintenant. L'été dernier, nous avons connu une épisode de critiques des conditions du travail agricole dans l'Ontario. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a pas cessé de dire «Donnez-moi des cas précis». Monsieur l'Orateur, je pense que nous pouvons lui donner un cas précis qui était vraiment mineur.

Le ministre de la Consommation et des Corporations doit également tâcher de collaborer plutôt que de gêner, comme on en a eu la preuve plus tôt au cours de la présente session lorsque l'Association des consommateurs canadiens s'est vu accorder un autre montant de \$100,000 pour faire enquête sur les commissions de commercialisation. Leur présidente nie catégoriquement cette allégation, mais dénonce en même temps publiquement le principe d'une commission nationale de commercialisation en soutenant que les commissions de commercialisation devraient être uniquement provinciales. A qui donc pense-t-elle en faire accroire?

● (1710)

On reconnaît que l'agriculture canadienne va peut-être enfin prendre la place qui lui revient. Afin de souligner davantage ce fait, je dirai que pendant plusieurs années avant 1970 seulement 4 p. 100 des diplômés de l'Université de Guelph retournaient à la terre. En 1970, ce chiffre augmenta à 10 p. 100, et, en mai 1973, 18 p. 100 de ces étudiants diplômés retournèrent à l'agriculture active. Leur emploi ne se rattachait pas seulement à l'agriculture; ils s'adonnaient bel et bien à l'agriculture.

Ce que j'ai essayé de montrer c'est que le gouvernement doit commencer à envisager une solution à long terme pour nos problèmes d'agriculture. La communauté agricole canadienne possède l'expertise et l'enthousiasme nécessaires pour produire beaucoup plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, si on lui donne l'occasion de gérer sa production d'une façon rentable. Si l'on y parvient, les consommateurs canadiens et du monde entier seront approvisionnés en aliments sains à des prix raisonnables et en quantités suffisantes.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, de temps à autre l'opposition se voit dans l'impossibilité d'éviter d'aborder le sujet de l'agriculture, les jours de l'opposition. Aujourd'hui, la motion de l'opposition porte sur l'agriculture. Comme le prouvent plusieurs des dernières motions de l'opposition, celle-ci a de la difficulté à trouver un sujet qui paraisse sensé dans sa critique du gouvernement.

La motion d'aujourd'hui préconise des programmes et des politiques à long terme, et critique de telles mesures. Au moins deux des trois porte-parole s'adressant au nom de l'opposition officielle ont demandé au moins une mesure spéciale supplémentaire afin de résoudre immédiatement un certain problème de l'heure. Évidemment, je fais allusion à la situation assez sérieuse de la production bovine. Nous devons assurer la continuité de l'élevage des bestiaux dans notre pays ainsi qu'une augmentation de cette production de viande de bœuf, comme l'a souligné un bon nombre de fois le ministre de l'Agriculture. Nous devons veiller à ce que, à longue échéance, notre pays augmente sa production de viande plutôt que de la diminuer. Nous avons donc clairement l'intention de maintenir l'industrie agricole dans des conditions viables.

La motion dont la Chambre est saisie laisse supposer que l'un des porte-parole de l'opposition officielle a inversé sa position. Puis-je rappeler à Votre Honneur que le député de Crowfoot (M. Horner), qui avait également présenté la motion sur l'agriculture le 21 juin, jour consacré à l'opposition, a dû faire face à des difficultés similaires à celles qu'ont éprouvées les députés participant au débat actuel, en ce sens qu'il a, d'une part, demandé une diminution de l'intervention du gouvernement, tandis que, d'autre part, il réclamait une intervention accrue dans le cas de la Commission canadienne du blé.

Cela vaudrait peut-être la peine que les députés se reportent à ce débat s'ils croient être en mesure de prédire, d'analyser et de nous dire quelle direction, à leur avis, nous devrions prendre. Je conseillerais aussi un examen du même genre aux députés qui croient que cela vaut la peine de défigurer les faits et qui continuent leurs allégations politiques au sujet de la commercialisation des céréales. Leurs prédictions font beaucoup de tort aux producteurs canadiens, parce qu'elles leur présentent la situation sous un aspect qui diffère de la réalité.

Au cours du débat auquel nous avons fait allusion sur la motion présentée par le député de Crowfoot (M. Horner),